L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 FEVRIER 1846

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance.........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846, de tous les avis désignés dans l'Acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] après midi, à 5 h. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à BEAUD & LANDRY, 14 Bienville.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN. DEUX VOYAGES PAR SEMAINE. POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] à 10 heures, arrivant à [illegible] la Balize [illegible] la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE. Partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache [illegible].

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver [illegible].

Les amateurs [illegible] de l'HELEN, sont sûr[illegible] voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. B. Scott, fera pendant toute l'année, et comme hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. [illegible] patronage du public [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse. 15 sept

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR la BALISE. Le steamer WAVE, capt. J. C. Notting, partira positivement de la N. Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. de la Balise tous les dimanches à 10 heures A.M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le [illegible] soir.

Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, et sera de retour le jeudi soir. M. Jacques Larose informe les expéditeurs [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée. 4 oct

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE-ORLEANS. Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages [illegible] entre la Nouvelle-Orléans, St. Martinville, et les ports intermédiaires.

Le NATHAN HALE est presque neuf, très fort [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à LAFOREST & SALTRES, 20 Vieille Levée.
THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas. 31 oct

ARRANGEMENT POUR L'HIVER. BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Fort Adams et les ports intermédiaires. [illegible]

Le bateau à vapeur BRILLIANT, cap. [illegible] Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, [illegible].

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, [illegible].

Prix du passage—Aux dessus de Donaldsonville $2. De [illegible] Aux dessus de [illegible] pour Baton Rouge et Bayou Sara 3.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Wm. H. AVERY, 88 Gravier. 27 nov

POUR NEW-YORK—Ligne Régulière—Le navire LUCAS, capitaine P. W. Latham, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou [illegible], s'adresser à J. W. STANTON & Co. 17 fev

POUR NEW-YORK.—Le brick GENL. MARION, [illegible]. RICKER & PEARSON, 62, Camp. 12 fev

POUR NEW-YORK.—La goélette RICHMOND, capitaine F. H. Seavey, est maintenant à charger [illegible]. LEVI H. GALE, 93 Commune. 11 fev

POUR NEW-YORK.—La barque GENESEE, capitaine Mauil, partira sous peu. [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 11 fev

POUR NEW-YORK.—Le navire UNCAS, capitaine Latham, partira sous peu pour le port ci-dessus. [illegible] J. W. STANTON & Co. 6 fev

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot [illegible] SOPHRONIA, capt. Bassett, partira [illegible]. J. W. STANTON. 27 jan

POUR NEW-YORK.—Le brick CAPT. TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 23 jan

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et New York. Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira [illegible]. JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp. 13 jan

POUR PHILADELPHIE.—Le brick à voilier NABANTIS, capitaine Roberts, ayant la plus forte partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 9 fev

POUR PHILADELPHIE.—La goélette NEW YORK, capt. Sawyer, a la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous peu. Pour balance du fret, ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp. 26 janv

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier KENTUCKY, capt. Ranlett, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 16 f

POUR BOSTON.—La barque AQUILA, fine voilière, capt. Murphy, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 13 f

POUR BOSTON.—Le navire ALESTO, capt. Cook, partira sous peu. Pour fret de quelques tonneaux de plomb, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 13 fev

POUR BOSTON.—Le beau navire JUDAH TOURO, capt. Marcy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 13 fev

POUR BOSTON.—La barque paquebot de la ligne de Peterson, SOPHRONIA, capt. Bassett, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 7 fev

POUR BOSTON.—La barque BARKING TON, capitaine Barker, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp. 2 fev

POUR BOSTON.—Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle Orléans—Le navire de première classe DIANA, capitaine Fred. Howes, ayant la moitié de son chargement engagé et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 27 jan

POUR SAVANNAH.—La goélette REVOLUTIONEER, capitaine Kempt, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp. 2 fev

POUR LA HAVANE.—Le brick T. STREET, capt. J. R. McConnell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens et des chambres séparées pour familles, s'adresser au capitaine à bord, au bas de la rue St Pierre, ou à REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas. 10 fev

POUR CARDENAS—(Cuba)—Le brick MARGARETTA, capitaine Everest, partira pour le port ci-dessus sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp. 3 fev

POUR CARDENAS.—(Cuba)—Le brick LEVANT, capitaine Webster, est maintenant en chargement et partira sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp. 2 fev

POUR LE HAVRE.—Le navire BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à PIERRE POUTZ, 88 Douane.

Le Brunswick prendra du plomb, de la graisse, des peaux ou tout autre article lourd, si l'on s'adresse immédiatement. 16 fev

POUR BORDEAUX.—Le brick fin voilier ALDRICH, capt. Scales, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp. 16 fev

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1ère classe NARRAGANSETT, capitaine [illegible], partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ, 88, rue de la Douane. 27 jan

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier LEANDER, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 13 fev

A. RINCK, PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public [illegible] Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal [illegible].

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] l'Etoile et de l'Aigle, à vendre [illegible]. 22 jan

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 17 FEVRIER 1846.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

Les journaux de Washington du 9 courant publient tout au long la correspondance entre M. Buchanan et M. Packenham, dont notre feuille d'hier a donné un sommaire fort succinct. Ce sommaire fait connaître les différentes pièces, mais n'indique pas assez nettement l'esprit des plus importantes.

La lettre qui attire tout d'abord l'attention, c'est celle que M. McLane adresse, sous la date du 3 janvier, à M. Buchanan pour lui rendre compte d'une entrevue avec lord Aberdeen, à propos des préparatifs belliqueux de l'Angleterre. Cette entrevue a été toute personnelle et sans aucun apprêt diplomatique. Aux questions du ministre des Etats-Unis, le secrétaire des affaires étrangères de S. M. B. a répondu "promptement et franchement qu'il était inutile de nier que, tout en ayant le plus sincère désir de l'éviter, le gouvernement anglais ne fut obligé à songer à la possibilité d'une rupture avec les Etats-Unis; et que, dans une telle crise, les préparatifs qui se font actuellement, seraient utiles et importants; mais il a déclaré en même temps, *très positivement et très formellement*, que ces préparatifs n'avaient aucun rapport direct avec une rupture et qu'ils eussent eu lieu de la même façon et sur la même échelle sans égard aux relations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis." M. Aberdeen a ajouté que "ces préparatifs avaient été commencés avant les difficultés de la question d'Orégon et n'en pouvaient être la conséquence; qu'ils avaient été exagérés et que *d'ailleurs ils n'avaient pour but d'augmenter les forces maritimes de la Grande-Bretagne*, mais tout simplement de mettre en meilleur état de défense les côtes, tout en substituant des navires à vapeur aux vieux navires à voile. Il n'y a là qu'une mesure de protection et nullement d'agression."

En rapportant les déclarations de M. Aberdeen, notre ministre à Londres, sans mettre le moins du monde en doute leur franchise, pense que la situation de la question d'Orégon a dû agir indirectement au moins, sur la nature et l'importance des préparatifs. Il croit que c'est à cette influence surtout qu'il faut attribuer la notable augmentation de la marine à vapeur, qui, en cas de rupture, deviendrait si formidable pour nous. Quoiqu'il en soit du but primitif, les armemens actuels mettraient la Grande-Bretagne en mesure de frapper les coups les plus décisifs dès le début de la lutte. C'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue.

La double ouverture faite à M. Buchanan par M. Packenham, relativement à un jugement arbitral, mérite aussi l'attention; elle tendrait à prouver que les protestations de Lord Aberdeen sont sincères, et que la Grande Bretagne désire réellement la paix. Après avoir proposé ce jugement pour un partage pur et simple, M. Packenham insiste et demande si les Etats-Unis consentiraient à soumettre la validité des titres respectifs à la décision d'un arbitre. M. Buchanan, au nom du Président, répond par un refus formel et cathégorique, "dicté par des raisons péremptoires." La question de titre entre les mains d'un arbitre, deviendrait une simple question de partage, comme cela est arrivé déjà avec le Roi des Pays-Bas dans l'affaire des frontières du Nord-Est. Les titres des deux puissances ne sont pas égaux; ceux des Etats-Unis sont incomparablement mieux établis; l'Angleterre ne les conteste que sur une portion du territoire; tandis que les Etats-Unis contestent totalement ceux de leur rival. Or, le Président ne doit pas risquer de voir méconnaître des droits auxquels ne s'attache pas le moindre doute. Pour que la proposition d'arbitrage ne fut pas inacceptable, il faudrait que les droits fussent égaux, et de plus que les intérêts engagés le fussent aussi.

M. Buchanan fait alors ressortir avec force de quelle importance est pour l'Union le territoire en litige. "Tandis qu'il est d'un prix inestimable pour les Etats-Unis, il est comparativement d'une faible importance pour la Grande Bretagne. Pour elle, l'Orégon ne serait qu'une colonie éloignée d'une valeur fort douteuse, et qu'elle ne garderait sans doute pas assez longtemps pour en tirer parti; pour les Etats-Unis au contraire, il deviendrait une portion intégrante de leur République. L'obtenir ne serait qu'un avantage minime pour la Grande Bretagne; l'abandonner serait pour les Etats-Unis une perte irréparable."

Avant d'arriver à ces considérations, M. Buchanan avait eu soin de remarquer que, dans la part faite jusqu'à ce jour aux Etats-Unis, il ne se trouvait pas un seul port; et, nous l'avons déjà dit, c'est là le point essentiel de tout partage, de tout arrangement. Il faut au moins un port aux Américains; et on ne leur en laisse pas. Un arbitre ne pourrait-il pas en faire autant?

En somme les objections présentées contre le jugement arbitral sont puissantes; mais on peut regretter que M. Buchanan, sur l'ordre du Président, ait refusé aussi absolument ce mode de règlement. Ne pouvait-il pas admettre ce mode, moyennant réserve d'une portion du territoire appartient sans contredit aux Etats-Unis: ne pouvait-on pas laisser cette portion en dehors de l'arbitrage, et y soumettre le reste? De cette façon les deux puissances se seraient trouvées sur le même pied; et nous sommes tentés de croire que l'Angleterre n'aurait point vu dans ces réserves une fin de non recevoir.

Quelle aura été l'impression de ces documents sur la Chambre? Par le fait ils ne sont pas aussi favorables à la paix que l'on aurait pu l'espérer. Ils expliquent les paroles que M. Cass prononçait après l'arrivée du steamer. Ils n'annoncent assurément aucune complication nouvelle, ne créent aucun danger nouveau; mais ils réduisent le nombre des issues pour arriver à un dénouement favorable. Nous croyons aux protestations de bonne volonté échangées entre les représentans des deux gouvernemens; mais n'y en a-t-il pas un qui montre une sorte de rigueur dont l'influence pourrait devenir funeste? Espérons cependant et attendons.

L'Hon. SALOMON W. DOWNS a été élu hier par la Législature, sénateur des Etats-Unis pour succéder à M. Barrow, dont le terme expire le 3 mars 1847. Les whigs se trouvant en minorité ont, à peu d'exceptions près, porté leurs suffrages sur M. JOHN R. GRYMES, locofoco modéré et conservateur.

MAISONS DE TRAVAIL.—On ira pas, généralement parlant, une idée des dépenses qu'occasionnent à la ville les maisons de travail. On sait bien que les Municipalités paient vingt-cinq cents par jour pour chaque vagabond qui y est renfermé; mais on ignore le total de la dépense. Voici de quoi édifier le public sur ce point.

Pendant l'année 1845 les maisons de travail ont coûté, savoir:

Première Municipalité,	$5,310 75
Seconde Municipalité,	13,517 75
Troisième Municipalité,	9,786 50
	$28,615 00

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—Hier matin, à l'ouverture de la Cour Criminelle, M. l'avocat de district s'est levé et a annoncé à la Cour que M. Preston, avocat-général, avait envoyé sa démission au gouverneur samedi soir. En conséquence de ce fait, l'avocat de district déclare qu'il ne croit pas avoir le droit d'agir officiellement tant que la place d'avocat-général demeurera vacante. Il lit la loi, et demande l'ajournement de la Cour jusqu'à ce qu'il soit nommé un avocat-général.

La Cour a immédiatement déclaré qu'elle entendait la loi comme l'avocat de district et l'ajournement a eu lieu.

Un nommé Donnelly a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir volé d'Anne Reoidan, No. 13, Nouvelle-Levée, une montre en or, quatre pièces d'or, $55 en billets de banque de $5 sur la Banque de Cité, $50 à $60 en argent et $15 en billets de la troisième Municipalité.

Nous avons lieu de croire que la montre et les valeurs ont été restituées. L'affaire est entre les mains du recorder Génois.

COUR DU RECORDER GENOIS—John Warren et Benjy Wright, accusés d'assaut et batterie, sont envoyés devant la Cour Criminelle.

—Eugène Coes et Thomas Murphy, sont envoyés à la maison de travail, le premier pour trente jours, le second pour dix jours, comme vagabonds et suspects.

—Wm. Molloy, accusé de vol, sera ultérieurement examiné.

Conseil de la première Municipalité.—Séance du lundi 16 février—Neuf membres présens.

Un message du maire annonce que divers fermiers de la halle se plaignent du mauvais état des halles. Il conseille d'y faire les réparations convenables.

M. Correjolles propose le renvoi au comité des améliorations.

M. Hagan propose, par amendement, que le voyer s'assure de la situation des choses, et qu'il fasse un rapport là-dessus, indiquant le montant approximatif des réparations—Adopté.

M. Correjolles demande la nomination d'un comité chargé de détruire les bons de la municipalité restés, s'élevant à environ $6000—Adopté. Le comité se composera de MM. Correjoles, Peire et Faurès.

Le voyer présente un rapport sur la situation de la compagnie de desséchement et des réparations que nécessitent les machines. Il demande un même temps trois semaines afin de présenter un rapport plus complet.—Accordé.

M. Spalding demande la permission de construire un cirque, rue du Quartier entre Condé et Levée.—Accordé.

Le bureau d'instruction publique invite le Conseil à assister aux examens des écoles publiques [illegible] les 23, 24 et 25 de ce mois.—Accordé.

[illegible]

La séance est levée.

On s'occupe dans la [illegible] de New-York [illegible] les positions [illegible].

Quelques indiens ont commis des déprédations et tué plusieurs personnes dans la Floride, près de Pensacole. Un détachement a été envoyé à leur poursuite, mais on n'a pu les rencontrer.

MARINE—On lit dans le *Pensacola Democrat* du 13: Les navires des Etats-Unis *Falmouth, John Adams* et *St. Mary* ont quitté Pensacole, les deux premiers lundi, et le dernier mardi. On pense qu'ils se rendent à Vera-Cruz.

La frégate à vapeur *Mississipi* n'attend que des ordres pour partir aussi.

On a exporté du port de Boston pendant les huit mois qui ont fini le 31 janvier dernier, la quantité de 22,825 tonnes de glace.

RAPPORT OFFICIEL
DES DÉBATS DU SÉNAT DE LA LOUISIANE.
LUNDI, 16 février 1846.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

M. Brashear demande que M. Dupré, sénateur du comté des Opelousas, prête entre les mains du président, le serment requis par la Constitution.

Sur la proposition de M. Scott, T. C. Porter, sénateur des paroisses De Soto, Caddo et Sabine, prête le même serment.

M. Hunter annonce qu'il présentera incessamment les bills suivans:

Acte pour établir des écoles gratuites;

Acte pour fixer le siége du gouvernement à Alexandrie, paroisse des Rapides.

Le même membre présente une résolution pour enjoindre à l'ingénieur de l'Etat de faire connaître à la législature ce qu'il en coûterait encore pour achever le percement du Raccourci, etc. Adoptée.

M. McWhorter annonce qu'il présentera les bills suivans:

Acte relatif au lieu où doivent être portées certaines actions civiles et criminelles, en vertu de l'article 115 de la Constitution;

Acte pour amender l'acte relatif au traitement des esclaves, et pour d'autres fins, approuvé le 2 décembre 1814.

M. Parham annonce qu'il présentera incessamment les bills suivans:

1o. Acte pour sauvegarder les intérêts des citoyens de l'Etat de la Louisiane, qui sont ou pourraient par la suite devenir les débiteurs des banques ou corporations quelconques dans d'autres Etats;

2o. Acte pour abroger l'article 746 du Code de Procédure;

3o. Acte pour accorder un droit de *préemption* sur 320 acres de terre à ceux qui s'établiront sur des terres qui ont été ou seront choisies par l'Etat de la Louisiane, pour les améliorations intérieures.

M. Scranton annonce qu'il présentera les bills suivans:

Acte pour abolir la peine capitale dans cet Etat;

Acte établissant que la diffamation ou la calomnie verbale est un délit punissable par les tribunaux criminels;

Acte pour modifier les jugemens par jury, en établissant que les jurés seront les juges du droit aussi bien que des faits;

Acte établissant qu'il sera du devoir du jury, dans toutes les actions criminelles, de déterminer la peine encourue par l'accusé, d'après la nature du délit, et en usant du pouvoir discrétionnaire reconnu par la loi;

Acte établissant que le jury, dans de certains cas, composera un tribunal muni de certaines attributions judiciaires, etc.

Sur la proposition de M. Scott, le nombre des membres composant le comité de l'instruction publique est porté à sept.

M. Adams présente la résolution suivante:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour s'enquérir de l'état des banques hypothécaires et pour proposer les mesures qui paraîtront les plus convenables pour maintenir le crédit de l'Etat, en tant que ce crédit est affecté par les institutions susdites.

M. Mayo présente la résolution suivante, qui est adoptée:

Résolu que jusqu'à l'élection d'un imprimeur, le secrétaire du sénat soit autorisé à ordonner l'impression des documens publics de cette assemblée.

M. Taylor présente la résolution suivante:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour faire connaître au Sénat, après avoir pris les informations nécessaires, le moyen le moins onéreux de faire imprimer les documens publics.

La Chambre, par un message particulier, annonce au Sénat qu'elle est prête à procéder à l'élection d'un Sénateur au Congrès des Etats-Unis.

Sur la proposition de M. Durant, les sénateurs se transportent à la Chambre des Représentans.

L'appel nominal constate la présence de trente sénateurs et de quatre-vingt-quinze représentans.

M. Adams propose, pour sénateur au Congrès des Etats-Unis, M. John R. Grymes.

M. Scott propose M. Solomon W. Downs.

A l'appel de son nom, M. Ogden (des Rapides) expose les motifs qui le portent à donner son suffrage à l'un des candidats ci-dessus nommés. On sait, dit-il, que la paroisse des Rapides a une forte majorité démocratique. Il n'a été élu que sous la condition de voter, à l'élection d'un sénateur au Congrès, pour le candidat démocratique que les habitans des Rapides lui désigneraient. Il reconnait à ses constituans le droit de lui imposer leur volonté, et il se croira toujours tenu d'y obéir. Mais il n'a pas reçu d'ordre dans le cas actuel. On l'a laissé libre de voter comme il l'entend. Cependant il considère que le respect pour le vœu de ses commettans lui ordonne de voter pour le candidat désigné par la majorité des membres démocratiques de la Législature. Ce candidat, du reste, lui convient sous tous les rapports. C'est un homme de talent, et en lui accordant son suffrage, il ne fait qu'obéir au vœu des habitans de sa paroisse. A ses amis whigs, il dira que personne plus que lui n'apprécie les mérites du candidat sur lequel ils réunissent leurs suffrages. Mais il réclame le même droit que ses amis, celui d'adopter entre les deux candidats. Il ignore si les usages parlementaires lui permettent de présenter ces observations, ou si la Législature en l'écoutant, fait acte de courtoisie. Dans tous les cas, il remercie ses collègues de l'attention qu'ils lui ont prêtée. Il vote pour Solomon W. Downs.

Tous les sénateurs et représentans ayant voté, et les suffrages ayant été comptés, le président du Sénat annonce à haute voix que

M. Solomon W. Downs a obtenu	76 voix,
M. J. R. Grymes,	45
Voix perdues	4

M. Solomon W. Downs est conséquemment proclamé sénateur au Congrès des Etats-Unis, à partir du 4 mars 1847.

Sur motion, le Sénat se retire au lieu ordinaire de ses séances, puis s'ajourne.

CHAMBRE—16 février.—La séance s'ouvre à onze heures. On compte quatre vingt quatorze membres présens.

M. Smith présente un bill pour abolir la place de *Recorder* de naissances et décès à la Nlle. Orléans. Renvoyé à un comité de cinq membres particulier de la délégation d'Orléans.

L'Orateur donne connaissance à la Chambre, de diverses communications, parmi lesquelles on remarque la résignation de M. Gayarré.

Sur motion de M. Shield, la Chambre décide qu'on ouvrira la séance journellement par une prière.

MM. Jones, Ogden et McVea annoncent qu'ils ont à présenter divers bills.

On présente une résolution nommant un comité pour recevoir de l'ancien sergent d'armes, l'inventaire de tout ce qu'il avait en main appartenant à l'Etat.

M. Peck présente une résolution chargeant l'ingénieur de l'Etat de continuer le travail du *Raccourci Bend* sur le Mississipi. Il fait remarquer que la communication entre la rivière Rouge et le Mississipi était sur le point d'être interrompue; que les travaux pour une coupure au *Raccourci Bend*, étaient suspendus, et que l'ingénieur ne se croit pas autorisé, sans nouvelles instructions, à continuer le travail.

M. Conrad présente une résolution à l'effet d'envoyer à un comité spécial, cette partie du message du gouverneur Mouton qui traite du commerce des tabac—avec autorisation d'examiner la matière et de présenter un bill—Adoptée.

M. Newport présente une résolution nommant un comité chargé de s'enquérir de la convenance de réduire le millage.

M. Reed demande la première lecture du bill fixant le siége du gouvernement—Accordé.

M. Farrar annonce qu'il présentera un bill incorporant l'université de la Nouvelle-Orléans en exécution de l'article y relatif de la constitution.

M. Kelly présente un bill pour étendre le droit de suffrage dans les élections municipales, et abroger la clause qui exige que les officiers de la municipalité possèdent une propriété.

M. Bullitt présente un bill dans le même but, mais s'appliquant à toutes les villes incorporées de l'Etat.—Les deux bills sont envoyés à un comité spécial composé de MM. Pilé, Keley, Varon, Smith et Lee.

Le Sénat se réunit à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis qui devra entrer en fonctions le 4 mars 1847.

Il y avait cent vingt-six membres présens. Les voix se sont réparties comme suit:

S. W. Downs,	77	
John R. Grymes,	45	
E. Sparrow,	3	
R. Hunt,	1—49	
	—	126
Maj. de M. Downs,	28	

En conséquence M. Solomon W. Downs a été déclaré élu.

M. Ogden avant de donner son vote pour M. Downs déclare que représentant une paroisse fortement locofoco, il se trouvait obligé de voter selon le vœu de ses constituans, ce qui lui est d'ailleurs d'autant plus facile que le candidat au poste locofoco est un homme d'honneur et de talent.

Le comité des dépenses casuelles se composera de MM. McRea, Tuomey, W. Pugh, Ogden des Rapides et Reed.

M. Lyons soumet une résolution déclarant que l'assemblée générale a la plus grande confiance dans la sagesse, l'intégrité et la fermeté du président et de ses conseillers en ce qui touche à la question de l'Orégon, &c. La résolution est lue une première fois. La Chambre a refusé la dispense des règles pour la seconde lecture.

L'Orateur soumet à la Chambre l'état de situation de la Banque des Citoyens.

La séance est levée.

AMERIQUE DU SUD.

Par le paquebot *Courier*, capitaine Wolfe, arrivé le 7 à New York, venant de Rio Janeiro, d'où il était parti le 29 décembre, nous avons reçu des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 13 décembre.

La frégate des E. U. *Congress*, commandant Stockton, était arrivée le 20 décembre à Rio, venant de Norfolk. Se trouvaient aussi à Rio le *Plymouth*, la frégate *Raritan*, et le brick *Bainbridge*.

Le *N. Y. Herald* donne un compte rendu de l'affaire de la rivière Parana. C'est la version Rosiste. Nous en donnons quelques fragmens.

"Les ennemis (les alliés) dit le *Deposit*, ont beaucoup souffert. Ils jettaient continuellement les corps morts dans le Parana—ils ont eu en blessés le double des nôtres. Trois de leurs batimens ont été mis hors de combat et le reste a beaucoup souffert. Le nombre de tués de notre côté est d'environ 150, parmi lesquels on remarque [illegible] José Romero, D. Macias Ro[illegible].

[illegible] suivante, à la date [illegible] gouvernement de Buenos Ayres [illegible] de la République [illegible] qu'il est de son devoir de [illegible] en son pouvoir le nou[illegible] de S. M. B. et de S. [illegible] qui ont pénétré dans [illegible] avec une force armée, en [illegible] et des droits et immu[illegible] Confédération Argentine, troublant sa paix et sa sécurité et inondant de sang la république; commençant une guerre injuste sans déclaration de guerre préalable de la part des gouvernemens de France et d'Angleterre; associant à leur férocité agression des batimens marchands neutres et appartenant à des nations amies, dans le but inique d'impliquer leurs gouvernemens dans la querelle. Considérant aussi que les agens consulaires et diplomatiques des nations auxquelles appartiennent ces nations ont explicitement condamné la conduite des capitaines, comme contraire aux droits des nations, et ont déclaré que cette conduite de leur part leur faisait perdre la protection de leurs gouvernemens. Il est décrété:

1o. Que les batimens et les cargaisons, à quelque nation qu'ils appartiennent, qui sont entrés dans les eaux du Parana sous la protection des forces alliées de la France et de l'Angleterre, seront capturés et déclarés de bonne prise. S'ils sont capturés par des individus en leur capacité privée, le batiment et la cargaison leur seront adjugés sommairement.

2o. Les capitaines et les équipages des batimens capturés seront jugés sommairement et punis comme pirates par les autorités de la province de l'endroit où ils seront pris.

3o. Ce décret sera communiqué aux gouverneurs du Littoral.

Signé ROSAS et FELIPE ARANA.

—CORRIENTES.—On assure que le général Urqueza a traversé l'Uruguay et doit être en marche sur Corrientes avec son année. Si cela est, ce sera un désappointement pour les Argoltautes.

—Aux dernières nouvelles, le convoi était stationnaire. La flotte combinée, après avoir brulé les hutes de la Vuelta de Obligado, a continué à remonter la rivière suivie par un détachement d'artillerie légère destinée à les incommoder. La corvette française *Expédition* s'est échouée. S'ils s'arrêtent à Rosario, le général Mancillo leur livrera de nouveau bataille.

FEUILLETON.

LES FRANCS JUGES.

[Voir l'*Abeille* du 20 janvier au 16 février.]

XIII
LA FOURNAISE.

Le juif n'entendit pas sans une vive surprise la réponse d'Othon:—Obéir! répéta-t-il.

—Oui, dit le comte, mais c'est à moi seul que tu remettras le poison. Irène croit se jouer de moi, et c'est moi qui me jouerai d'elle. Je ne vais pas au Mont-d'Argent pour la venger, comme elle l'a dit. Une cause plus grave m'y conduit, Manassés.

—Qu'est-il donc arrivé! demanda le juif

—Les événemens que tu m'avais prédits commencent à se réaliser, reprit Othon. Une grande agitation remue tous les peuples d'Occident. Ils veulent se précipiter comme un torrent sur l'Asie pour reconquérir le saint sépulcre, profané par les Sarrasins. Urbain II vient de tenir un concile à Clermont, où la croisade a été publiquement prêchée. Quatre cents évêques ou abbés titrés et mitrés y assistaient. Tous les chevaliers de France vendent fiefs et terres et s'arment pour la guerre sainte en criant Dieu le veut! Le petit peuple aussi crie: Dieu le veut! et émigre de tous cotés, entraîné par un moine mendiant d'Amiens, qui est revenu de Jérusalem enthousiaste et à demi fou, et qui prétend avoir reçu de Dieu la mission d'être leur guide. Les serfs mêmes quittent leur glèbe. Ils n'aspirent qu'à voir Jérusalem, et les seigneurs partagent leur folie. Mes espions m'ont assuré que cette nuée de hordes indisciplinées, cette invasion pieuse et féroce se dirige sur la Westphalie, car elle veut arriver en Orient par la vallée du Danube. Ils ajoutent que le moine d'Amiens a déjà précédé cette multitude pour prêcher la croisade aux Saxons et aux gens de Thuringe. Je crains donc que ce soit ici qu'il n'ait déjà brave ce matin dans ma maîtresse, Irène Colonna, car un serf n'aurait pas eu tant d'audace. Il pourrait entraîner dans sa folle entreprise nos mineurs du Mont-d'Argent, cet inestimable fleuron de ma couronne ducale, ce trésor qui me fait le plus riche prince de l'empire d'Allemagne. Je veux donc surprendre ce moine insolent dans sa retraite qui aura choisie, et le faire disparaître avant que son armée de serfs, d'artisans et de ribauds français ait traversé le Rhin.

—Prenez garde, monseigneur, qu'il ne vous entraîne vous-même à la croisade, dit Manassés avec un sourire obséquieux, et qu'il ne vous attache la croix blanche à l'épaule.

—On ne me séduit pas par des paroles aussi facilement que le saint-père et les seigneurs de France, répondit l'Ours de Lippe. Que la foudre m'écrase si je laisse souiller mon pourpoint par ce chiffon de drap!

—Les serments sont toujours téméraires, monseigneur, observa Manassés.

Le son du cor interrompit cet entretien.

Irène et la suite du franc-comte étaient déjà à cheval, n'attendant plus qu'Othon. Ce dernier disparut à son tour par la porte secrète, et quelques instans après, il se dirigeait vers les mines du Mont-d'Argent, accompagné des baillis de Dethmold et des principaux serviteurs de sa maison, qui avaient reçu l'ordre de se vêtir de fines cottes de mailles d'acier sous leurs pourpoints de drap vert. La favorite avait pris ce genre de costume, et on eût dit qu'une escorte armée suivait la cour chevaleresque. Derrière l'escorte, chevauchait le bourreau à tunique rouge, que nous avons déjà vu sur l'échafaud de Conrad, et ses sinistres varlets, qui étaient chargés de porter le réchaud, les cordes, les coins et les chevalets, instrumens de torture en usage à cette époque.

Cette petite troupe arriva vers la tombée du jour près du bourg formé par les huttes des charbonniers et des fondeurs.

La fonderie était enfouie au fond d'une sorte d'entonnoir creusé par une brèche de la montagne qui semblait avoir été fendue par le coup d'épée d'un géant.

C'était un lieu triste, un innumérable stérile, où l'on n'aurait jamais soupçonné l'existence d'êtres humains, sans la fumée rougeâtre et les gerbes d'étincelles qui s'échappaient comme du cratère d'un volcan.

La crête de l'entonnoir était couronnée d'arbres que les charbonniers n'avaient qu'à couper avec la hache pour le pousser de cette hauteur dans l'abîme de la fournaise, dont ils alimentaient le bouillonnement continuel.

Othon et Irène s'arrêtèrent à contempler ce spectacle étrange.

Le crépuscule ne devait pas tarder à jeter son ombre grise sur tout ce paysage abrupte.

A quelque distance de la fonderie, on voyait s'élever le mont d'Argent, le plus précieux mamelon du Teutoburgerwald et le trésor le plus cher pour tous les princes électeurs et les comtes de l'Empire. Lorsque le ciel était sombre, la forme et la couleur de cette colline, les bouches des galeries souterraines s'ouvrant çà et là, le mouvement des mineurs à l'extérieur, faisaient ressembler le mont d'Argent à une fourmilière gigantesque.

Mais à cette heure le soleil se couchant et teignant l'azur du ciel d'une éclatante lueur de feu. Aussi la poussière suffocante et mortelle de mines, qui aveugle et étouffe les pauvres travailleurs, s'animait à ces derniers rayons du soleil, embrassant les mornes du Teutoburgerwald, et les faisant flotter dans un voile étincelant, prêtait-elle un aspect féerique à ce paysage ordinairement terne, décoloré et sauvage.

Le Teutoburgerwald était riche en mines de cuivre, de plomb et d'argent avidement exploitées par les divers seigneurs westphaliens et saxons dont cette chaîne de montagnes traversait les juridictions. Aussi était-ce le pays que l'imagination mystique des travailleurs peuplait de gnômes et de carbeurs de trésors, esprits malfaisans auxquels ils attribuaient les ravages du feu grison, les éboulemens et les inondations d'eaux intérieures dont tant de leurs frères étaient devenus victimes.

Le franc-comte avait raison de craindre que la pieuse enthousiaste du moine de la croisade ne trouvât un terrain fertile dans ces esprits fervens, simples et ignorans, éprouvés par une vie de ténèbres et de misère.

Il ordonna au veneur Werner de corner avec ses autres serviteurs les huttes éparpillées autour de la fonderie; puis il s'avança avec Klaus son héraut d'armes, Irène et les deux baillis de Dethmold, vêtus comme lui de pourpoints de velours seulement les agrafes de leurs manteaux étaient d'acier tandis que celles du comte étaient d'argent, et les lourdes chaînes à deux rangs qui se balançaient sur leurs poitrines étaient d'argent et non d'or comme la chaîne d'Othon.

En ce moment le soleil n'illuminait plus que les hauteurs.

La fonderie, plongée dans l'obscurité crépusculaire, ressemblait à l'antre de Vulcain.

La fournaise embrasée scintillait de lueurs tour à tour blanches, rouges et dorées. L'argent liquéfié bouillonnait au cœur de cet immense bucher, de cette forêt pétillante et rubescente, et rousselait dans d'énormes moules de terre et de basalte, d'où il ne devait sortir qu'à l'état solide de lingots.

Les fondeurs, qui apparaissaient comme des fantômes au milieu de cette fumée étincelante et de cette chaleur intolérable, offraient une image saisissante des Cyclopes chantés par les poèmes antiques. Ils étaient nus à l'exception des jambes, que couvraient de méchans haut-de-chausses de toile. La plupart étaient borgnes par suite d'éclats de métal ou de poussière infiltrée dans les yeux. La chaleur, à force de rougir et de calciner leur peau, avait fini par lui imprimer une teinte de brique. L'œil oblique et jaunâtre enfoncé sous une arcade de sourcils épais et hérissés la crinière roussie par la flamme, et tombant en désordre sur leur épaules amaigries, ces pauvres diables avaient réellement une expression de visage farouche et repoussante.

Le premier qui aperçut monseigneur Othon et sa suite avertit ses compagnons en sifflant, puis il dit en riant d'un rire amer:

—La justice du franc-comte va se fait pas attendre. Heureusement nous nous en doutions, et elle nous trouvera prêts à lui répondre.

En effet, les fondeurs ne parurent pas surpris de l'arrivée de leur seigneur et des baillis de Dethmold. Ils se réunirent, et appuyés sur leurs longues barres à tisonner, ils attendirent.

Klaus, le héraut, s'avança vers eux et leur dit:

—Chauffeurs de la fonderie, divisez-vous sur deux files de chaque côté de cette fournaise. Votre noble maître Othon, franc-comte de Lippe, duc de Guelfres et landgrave de Thuringe, est venu au Monte d'Argent pour y faire acte de justice!

Les frondeurs obéirent silencieusement; leurs regards n'exprimèrent qu'une pénible curiosité en s'arrêtant sur le riche costume, les toques et les pourpoints de velours, les chaînes d'or et d'argent que portaient Othon et les baillis, et qui contrastaient si fort avec les haillons et la nudité des travailleurs.

Quand le héraut se fut retiré, le comte prit la parole d'une voix rude:

—Vous avez entendu Klaus, mes dignes vassaux. Ce matin, votre seigneur s'est vu insulté dans la personne de la haute et puissante dame Irène Colonna. L'outrage a été commis par des fondeurs et des mineurs du Mont-d'Argent. Il faut me dénoncer et livrer les coupables. Celui d'entre vous qui nommera le misérable qui a donné le signal de cette rébellion, celui-là, quoiqu'il se fasse en cela que son devoir, sera à jamais exempt de la corvée. Mais si vous me cachez le nom de cet homme, vous répondrez tous sur votre tête de son crime!

Les fondeurs restèrent muets. Le comte sentit la colère monter à son cœur:

—Ne croyez pas me lasser, par votre obstination, s'écria-t-il. J'ai un excellent moyen de tirer de vos bouches maudites l'aveu de la vérité. C'est moi qui vous interroge maintenant, tout à l'heure ce sera le bourreau.

—Où est-il, monseigneur! demanda hardiment le fondeur qui avait sifflé pour prévenir ses compagnons de l'approche du franc-comte.

—Il attend à la porte de la fonderie, chien damné! répliqua Othon, ennuyé de la question.

—Il peut entrer, répondit l'homme. Et jetant bas sa barre à tisonner, il s'avança tranquillement vers l'entrée [illegible], après s'être tourné vers [illegible] Souviens-toi, mes [illegible] !—Souviens-toi et souvenez-vous de notre serment!

Le bourreau debout à la porte attendait en effet ses victimes, tandis que les varlets préparaient les instrumens de torture: mais lorsqu'il vit s'approcher le hardi fondeur, il trembla de tous son corps et murmura d'une voix sourde:

—Mon frère Nickell!

—Salut, frère! dit Nickell.

—Avoue! avoue! reprit le bourreau. Je ne pourrai jamais enfoncer les coins de fer dans ton pied.

—Fais ton devoir! je te pardonne! répondit le fondeur, et il tendit lui-même son pied nu vers le brodequin terrible.

Tous les yeux étaient fixés sur eux, toutes les respirations suspendues.

Le bourreau saisit son marteau, et sur un signe du franc-comte, quand la jambe du pauvre Nickell fut prise dans le fatal bloc de chêne et de ferrures, il frappa un coup, le brodequin se resserra, et on entendit un bruit sec qui retentit dans le cœur de tous les assistans.

Othon s'approcha alors, et se penchant vers Nikell, dont le visage restait calme, il lui demanda s'il avait connaissance de l'insulte faite à madame Irène.

—Oui, monseigneur, répondit Nickell.

—Nomme donc les coupables, continua Othon, puisque tu avoues le crime.

Nickell fit un effort comme pour se redresser dans les bras de son frère le bourreau, il fixa ses yeux remplis de sang sur le comte, et répliqua d'une voix ferme:

—Vous demandez qui a outragé votre maîtresse, seigneur Othon! je vais vous l'apprendre.

—Parle! s'écria l'Italienne avec un éclair de joie dans le regard.

—C'est la fonderie du Mont-d'Argent, dit Nickell avec un sourire de mépris et de haine.

—Misérable! oses-tu plaisanter devant ton maître! s'écria le franc-comte furieux.

—On ne plaisante pas avec un coin de fer dans le pieds, noble seigneur, murmura Nickell en pâlissant. J'ai dit la vérité.

Et, vaincu par la douleur, il tomba défaillant dans les bras du bourreau, et ses yeux se fermèrent de faiblesse.

—Ils croient me braver avec leurs fanfaronnades, dit Othon, mais nous viendrons à bout de ces entêtés. Klaus, amène-moi un enfant.

Klaus, après avoir parcouru les rangs des fondeurs, traîna devant le seigneur courroucé un enfant d'une dizaine d'années.

—A cet âge, dit le comte, ils ne savent ni se taire ni mentir. La douleur les épouvante et les dompte, ils sont traîtres sans s'en douter.

Cependant l'enfant reculait effrayé devant tous ces outils de torture qu'il croyait déjà sentir le mordre et l'étreindre.

—Oh! ne me faites pas souffrir, monseigneur! s'écriait-il en joignant les mains. Ne me faites pas déchirer le corps avec ces pinces et ces tenailles!

Othon sourit en disant:

—En voilà un dont nous aurons bon marché. Si tu es docile et si tu ne mens pas, on aura pitié de toi. Tu sais, n'est-ce pas, qui a insulté cette belle dame? ajouta-t-il en lui montrant Irène.

—Vous le savez comme moi, seigneur comte, répondit l'enfant d'un air naïf.

—Parle toujours, ordonna Othon.

—C'est la fonderie du Mont-d'Argent, répliqua l'enfant.

—Serai-je le jouet même de ce misérable vermisseau! s'écria le franc-comte exaspéré. Maître bourreau, vois cet insolent et serre-lui les pouces avec la corde jusqu'à ce qu'il avoue.

Le bourreau obéit. A la première pression de la corde l'enfant poussa un cri de douleur effroyable, des larmes de sang jaillirent de ses yeux, et il se débattit en criant:

—Pitié! monseigneur, pitié! Oh! je souffre trop!

—Ah! tu as peur maintenant et tu supplies, dit le franc-comte. Eh bien, nomme le coupable et tu seras libre.

—C'est la fonderie du Mont-d'Argent, répéta d'une voix faible l'héroïque enfant.

—Ces diables incarnés jouent avec la douleur! s'écria Othon. Continue, bourreau!

—Non, non, interrompit Irène émue. C'est une lâcheté de torturer ainsi un enfant. Il est innocent, lui, et ne fait que répéter la leçon qu'on lui a apprise. Si tu entendais ses cris de douleur, comme elle nous maudirait!

Le bourreau lâcha l'enfant. Presque aussitôt une des femmes qui commençaient à se grouper à l'entrée de la fonderie se précipita sur lui, le serra dans ses bras avec un sourire triomphant, et lui dit:

—Bien, mon petit Fritz, tu as été fidèle et courageux. Notre-Dame des Tilleuls te récompensera comme elle punira les traîtres!

Le comte lui-même resta surpris de cette touchante solidarité, de cette résistance passive et invincible opposée à l'excès de sa tyrannie. Il comprit que tous ces malheureux s'étaient dévoués pour ne pas trahir le vrai coupable et qu'il pourrait les envelopper tous dans sa vengeance sans atteindre l'ennemi inconnu qu'il poursuivait.

—Si les femmes et les enfans nous résistent, dit-il en se tournant vers les baillis de Dethmold, il ne se trouvera pas un homme pour trahir le coupable.

—Il s'en trouvera un, dit une voix qui provenait du groupe des femmes et des enfans réunis à l'entrée.

—Qui a parlé, demanda vivement Othon.

—Moi, qui vais vous nommer et vous livrer celui que vous réclamez, répliqua un homme qui sortit du groupe et s'avança vers les seigneurs. Il avait les bras et les pieds nus. Il portait la tunique de laine sous son manteau de bure à la croix blanche.

—C'est lui qui a arrêté ma haquenée! s'écria l'Italienne. Je le reconnais.

—Je serais arrivé plus tôt si je t'avais cru capable de faire expier mon crime à des innocens, Irène Colonna, répliqua l'inconnu. Mais je suis venu dans un autre but.

Et se tournant vers Othon:

—Orgueilleux seigneur, franc-comte de Lippe et landgrave de Thuringe, continua-t-il, tu es à cette heure dans la main de Dieu, qui va te demander compte de tes cruautés. Mais il peut encore te pardonner par ma voix si tu veux t'armer pour sa sainte cause et attacher la croix blanche à ton épaule!

—Qui es-tu donc toi! s'écria Othon. Par les cornes du diable! pourquoi n'est-il pas déjà bâillonné et enchaîné, lui qui se mêle de parler si haut à un prince de l'empire! Ton nom, vil Bohême!

—Mon nom est simple et humble parmi les petits et les humbles, dit l'inconnu. Je me nomme Pierre l'Hermite.

A ce nom, qui avait déjà retenti depuis quelque temps dans la France et l'Allemagne entière, le comte ne put s'empêcher d'éprouver une sorte d'émotion, ainsi que la favorite. Les baillis et les serviteurs eux-mêmes attachèrent un regard plein d'une avide curiosité sur le pèlerin du saint sépulcre et le prédicateur de la croisade.

[*La suite à demain.*] EMANUEL GONZALES.

Marié lundi 14 courant, par le Rév. abbé Maenhaut M. F[illegible] C. Lavillat à Melle. Mary Ann Ro[illegible], tous deux de cette ville.

EFFET MERVEILLEUX du *Magical Pain Extractor de Connell*—Le docteur Hayden, citoyen respecté de Carrollton, est prêt à certifier la circonstance suivante:

"Une petite fille de couleur, qui lui appartient, en retirant du feu une bouilloire d'eau chaude, l'a renversée et s'est échaudé la figure, le col, les bras et les pieds. Les brûlures étaient telles que la chair était au vif. Le docteur Hayden acheta immédiatement le baume ci-dessus désigné au No. 50, rue Poydras, mais tout en l'appliquant il avait peu d'espoir de guérir cette pauvre fille. Quelle n'a pas été sa surprise de voir la malheureuse entièrement guérie au bout d'une semaine! et sans que l'on put apercevoir la moindre cicatrice." Voici une nouvelle preuve de l'efficacité du PAIN EXTRACTOR. Ce baume se trouve en vente au No. No. 50, rue Poydras, chez A. R. RUMSEY. 11 fev

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
Lundi soir, 16 février 1846.

Le coton a été en bonne demande aujourd'hui, et les ventes s'élèvent à 3,500 balles à nos prix en plein, il est même difficile aux acheteurs d'opérer à nos cotes les plus élevées.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior	5 @ 5½
Ordinary	5¾ @ 6¼
Middling	6½ @ 6¾
Good Middling	6¾ @ 6⅞
Middling Fair	7 @ 7¼
Fair	7½ @ 8
Good Fair	8¼ @ 8½
Good and Fine	9 @ 00

De fortes ventes de sucre ont eu lieu aujourd'hui à nos prix de samedi dernier.

La farine se maintient à $4 50 par baril, auquel prix 4,500 barils ont été pris.

Le porc mess se vend à $10, et le prime à $9 le baril. Environ 1000 barils ont été vendus aujourd'hui aux prix ci dessus.

Le change se maintient à nos cotes précédentes. Le Sterling 6½ @ 7 pour cent de prime; sur France, fr. 5 35 @ fr. 5 37½; sur New-York à soixante jours, de 2½ @ 2¾ pour cent d'escompte; à vue, de ¾ @ 1 pour cent d'escompte.

DATES.

New York	fev 9	Liverpool	jan 3
Washington	fev 9	Havre	jan 1
Charleston	fev 11	Mexique	jan 21
Texas	janv 31	Havane	jan 31

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Cambria, Judkins	4 fev.	1 mars

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, Galveston, Hawthorn & Woods.
Navire Jno Garrow, Thompson, Liverpool, [illegible]
Navire Triton, Smith, Glasgow, P Maxwell & co
Barque Thetis, Hanna, New York, Jenkins & Tigler
Barque Mary & Jane, Flitner, Philadelphie, C J Merker
Barque Barlow, Poody, Gênes, Toby & Bogart
Brick Norris Stanley, Donley, Philadelphie, P Maxwell & co
Brick Hamlet, Robinson, New York, J H Ashbridge
Goel Revolutioner, Preshee, Savannah, G W Hynson
Goel Lewis McLean, Fernandes, Mobile, Ricker & Pearson
Goel Mary Emily, Biggins, Providence, capitaine

ARRIVÉS.

Brick Emblem, Bunker, de New York.
Brick [illegible], Spofford, de Demerara.
Goel Sarah, [illegible], de la baie Vermillion.
Goel Martha Ann, Morse, de Covington.
Goel Veto, Walker, de Springfield.
Goel Tigress, Tyson, de Covington.
Steamers Princess, [illegible], de St Joseph.
Creole, [illegible], de Mobile.
Fame, Dugas, de [illegible] Mills.
Monarch, [illegible], de Randolph.
Mount[illegible], de [illegible].
Wave, [illegible] Louis.
Charlotte, [illegible]
Sam Dale, [illegible]
Admiral, [illegible]

[illegible]

Brick Prairie, de Boston.

[illegible]

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 10 février 1846. A UNE ELECTION tenue le 9 courant pour nommer les Directeurs de cette Banque pour l'année courante, les personnes suivantes ont été dûment élues, savoir: R. Brugier, Alfred Hennen, W. T. Hepp, J. B. B. Vignié, L. A. Pilié, Alex. Phelps, T. B. Blanchard, J. W. Zacharie, C. Toledano.

Et à une réunion tenue aujourd'hui, J. B. B. Vignié, Esq. a été unanimement réélu président. 17 fev—3 RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DE CITÉ, Nouvelle-Orléans, 16 février 1846. AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection des directeurs pour servir durant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, le lundi deux mars prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. 16 fev R. J. PALFRY, caissier.

CHAPEAUX DE PANAMA. POUR liquider la consignation d'un joli lot de chapeaux de Panama de diverses qualités et en très bon ordre, le soussigné les vendra a des prix tels que les marchands de chapeaux y trouveront un grand avantage. 17 fev—3 A. D. CROSSMAN, No. 24, rue du Canal.

AVIS. MERCREDI 17 février, au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade M. Platon Castanis, natif de l'île de Scio, fera une leçon publique sur les mœurs, la langue et la poésie des Grecs modernes. Il décrira la bataille ou [illegible] Botzaris, et portera le costume militaire du pays. Il fera voir [illegible] plusieurs objets curieux propres à éclairer l'histoire de la révolution grecque. La leçon commencera à 7 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents. 17 fev

AUX HABITANS SUCRIERS. UNE personne qui a acquis à la Jamaïque une grande expérience dans la culture de la canne et la fabrique du sucre ainsi que dans la distillation du rum, désire trouver un emploi sur une habitation: cette personne accepterait une place secondaire, pendant le tems qu'il lui serait nécessaire pour faire voir ce dont elle est capable. Des références satisfaisantes seront fournies par MM. Hamilton & Co. 17 St. Charles. 17 fev—6

PERDU rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, lundi 2 février, trois BRACELETS en cheveux; deux de ces bracelets ont des claviers unissant des têtes de serpents; l'autre ayant un clavier plat, porte les initiales L. C.

Une récompense libérale sera donnée a celui ou celle qui remettra ces objets rue Bourbon, No. 37. 17 janv—6

TOILE—Les soussignés ont en magasin et reçoivent continuellement un assortiment général de toiles des meilleures manufactures, telles que Toile à chemise 4/4 et 7/8, grosse toile à draps 9/4, 5/4, et 6/4; toile grande largeur 5/4 et 7/8, toile à mouchoirs 6/4 et 7/8, brésiliennes, platillas, mousquetaires, fil pour cordonnier et tailleur &c. à vendre à bas prix par colis. VANCE & LEPPER, 24, Bienville.

MOUSSELINES—Reçu par les derniers arrivages d'Angleterre, un superbe assortiment de mousselines, jaconats, imitation batiste, mousseline suisse &c. à vendre à bas prix par colis par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 17 fev

BIERE en barils de 8 et 10 douz. chaque, en magasin et à vendre par VANCE & LEPPER, 24, Bienville. 17 fev

ABSINTHE & KIRSH de Suisse—50 caisses de toute première qualité, à vendre par F. PERRET, 49 Bienville. 17 fev

MOUSSELINES—Six caisses mousselines assorties, robes et broderies, blanches et de couleur, le tout en vente à bon marché par F. PERRET, 49 Bienville. 17 fev

GUINGHAMS—2 caisses, nouveau genre, à vendre par F. PERRET, 49 Bienville. 17 fev

MOUCHOIRS MADRAS—2 caisses assortis, à vendre par F. PERRET, 49 Bienville. 17 fev

SHALLS—Une caisse shalls de mousseline assortis, à vendre par F. PERRET, 49 Bienville. 17 fev

CAFE RIO—1,200 sacs café vert prime en sacs doubles, J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette.

SARDINES à l'huile—2000 boîtes, et demi dito, de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

VINS de Champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

HUILE—3000 paniers et caisses huile de Marseille Nice, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

$10 DE RECOMPENSE. SERONT donnés à quiconque arrêtera le nègre DAVE ou DAVID, âgé de 22 ans environ, appartenant à M. Martial Verret de la Terre aux Bœufs. Le dit nègre a quitté l'habitation vers le 10 [illegible].

CONDUIT à la prison de police de la 2me municipalité, le griffe HENRY, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3½ pouces, se disant appartenir à M. Morehead, résidant à Fagg Bend, Arkansas. Le propriétaire est requis de venir le reconnaître, prouver sa propriété, payer les frais et en prendre possession.

A. H. ELDREDGE. **Quincaillerie à bon marché.** LE soussigné se retirant positivement du commerce de quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits les marchandises contenues dans son magasin sous le nom de LaBaux & Charbonnet, rue Levée, entre Conti et Bienville, No. 44. [illegible] LOUIS LEBEAU.

ON désire un Instituteur français marié, pour la campagne, à quelques lieues de la Nouvelle-Orléans, [illegible] d'environ 700 piastres par an et en voiture [illegible]. S'adresser à M. Lefebvre, libraire [illegible]. 16 fev—5

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, à des prix modérés: [illegible] sardines à l'huile de la marque [illegible] Guilloux, 3000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice; 600 de vin de Champagne marque de l'Aigle et de l'Etoile; 100 caisses vin de Frontignan; 400 do liqueurs assorties, 100 dito [illegible] Marasquino, 100 do curaçao, 50 do savon de Marseille, 100 barils vin de Malaga, 100 do vin imitation Madère, 30 pipes vin rouge de Catalogne, 100 caisses vin Estèphe et Chateau Margaux, 400 paniers anisette fine et surfine, 150 dito guignolet d'Angers, 100 caisses vides, 50 caisses cerises à l'eau de vie, 50 do [illegible] Macaroni, 300,000 bouchons fins et surfins [illegible] et 1000 et par balles de 10,000 à 30,000. A. MOLIER, 90 St Louis.

BLANC DE PLOMB—LES ATELIERS CHIMIQUES DE SAINTE MARIE étant actuellement en pleine opération, les soussignés, agens de cet établissement, sont prêts à recevoir des ordres pour le

BLANC DE PLOMB pur, garanti.
IDEM EXTRA.
IDEM No 1.

de qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux de [illegible] 500 livres.

Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne vendront que du Blanc de Plomb qu'ils pourront garantir. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait du Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui aurait pas été ouvert. Le premier envoi, se composant de 30,000 livres, vient d'arriver, et est offert en vente par MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas. 16 fev

GRAINES de GARANCE—(D'importation directe) 500 livres graines de garance, à vendre au magasin de WM. DINN, 11, Commune. 16 fev

SOUFFRE—30 barils en magasin, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

GARANCE—25 paquets allemande, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

ALUN—50 barils à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

COGNAC—De 4me preuve, J J Dupuy, en demi pipes à vendre par E. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, St. Louis. 16 fev

SUCRE raffiné de Boston—300 caisses sucre en pains et boîtes, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

RIZ—80 barriques riz de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

THE—2,500 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

CLOUS—1,000 barillets, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SACS EN PITRE—30,000 sacs de deux boisseaux et demi, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

CHANDELLES de composition—50 caisses chandelles, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

TOILE et Corde d'Emballage—800 pièces et rouleaux, d'excellente qualité; du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

CHAUX—500 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

CAFE—50 sacs café Java, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

HUILE de Saindoux—100 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

SAINDOUX—90 barils et 100 barillets, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 fev

GRAISSE—300 barillets graisse ferme, qualité supérieure, en débarquement du steamer Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas. 16 fev

CIGARES DE LA HAVANE de toutes qualités en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane, blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par J M CABALLERO, 28, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO, 28 Vieille Levée. 16 fev

GOMME copal—5 balles, à vendre par J M CABALLERO, 28, Vieille Levée. 16 fev

GENIEVRE de Hollande—18 pipes importation directe à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St Louis. 30 jan

EN débarquement de la barque Eleanor: 6 caisses coton à coudre, Farguharson, 2 balles toile à carreaux, 2 do do uni, 3 do serviettes fil, barres bleues et roses, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52, Toulouse. 24 janv

SEL par le navire LEANDER. 2,000 sacs gros, [illegible] sacs fin, à bord et à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse. 24 jan

SEL par le navire OSPREY. 2,231 sacs gros, 803 sacs fin, à bord et à vendre par DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse. 24 jan

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 124, Rue du Camp. [illegible]

QUARTIER-GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE, ORDRE No. 12. Nouvelle-Orléans, le 11 février 1846. CONFORMEMENT à l'ordre émané du Quartier Général de la première division, l'anniversaire de la naissance du père de la patrie GEORGE WASHINGTON, devra être célébré avec toute la pompe militaire que réclame la solennité de ce jour.

En conséquence, la Légion de la Louisiane prendra les armes, le dimanche 22 du courant, et se formera sur la Place d'Armes, à neuf heures très précises du matin.

Le Major Louis Gally, commandant le bataillon d'Artillerie, fera tirer au jour sur la Place d'Armes, un salut de vingt-huit coups de canon, au lever du soleil.

Une batterie de six pièces de canon sortira attelée de deux chevaux par pièce, et chaque pièce sera pourvue de vingt cinq gargousses. L'infanterie sera munie de vingt cinq cartouches par homme. Les compagnies devront prendre les arrangemens nécessaires pour passer la journée dans les environs de la ville.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin. 16 fev PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp.

QUARTIER-GENERAL. ORDRE No. 13. LEGION DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, le 17 février 1846. LE Comité de la Légion s'assemblera Vendredi prochain 20 du courant, à 7 heures précises du soir, dans la salle du conseil. Par ordre du Brigadier General, D. Augustin. 17 fev PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE. N. ORLEANS, CE 14 FEVRIER 1846. Revue d'inspection ordonnée par la loi. CONFORMEMENT aux ordres qui émanent du quartier général de la Légion de la Louisiane—Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche 22 février courant, à 9 heures précises du matin. Grande tenue d'hiver, armement complet—Réunion à l'arsenal. MM. les canonniers du train sont requis d'être ponctuels à cette revue. Par ordre du Major, P. SAUTON, adj. major. N. B. Une batterie de six pièces sortira attelée de deux chevaux par voiture. 16 fev

GARDES D'ORLEANS. ATTENTION! Revue d'Inspection. La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 22 février, à 8 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'hiver avec havresac garni. N. B. L'appel se fera à 8 heures précises. Par ordre du capitaine, WM. ANDRY, Sergent Major. 16 fev

TIRAILLEURS D'ORLEANS. Ordre No. 10. Conformément à l'ordre du Colonel commandant le Regiment d'Infanterie, la compagnie prendra les armes dimanche prochain, 22 du courant, pour une revue d'inspection. Réunion à la salle d'armes, à 8 heures précises du matin. Tenue d'hiver, équipement complet. Par ordre du capitaine, Hy. TACON, sergent major. 16 fev

CAZADORES DE ORLEANS. La compañia se reunirá en el sitio de costumbre el domingo proximo 22 del corriente, á las ocho de la mañana, con armamento completo y uniforme de gala, para la celebracion del aniversario de nacimiento del inmortal Washington. De orden del Sr. capitan, M. LAPIEDRA, sargento 1o. 17 f

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO. Revista de Inspeccion. La compañia se reunirá en el paraje de costumbre, el domingo proximo, 22 del corriente, á las 8 en punto de la mañana, con riguroso uniforme y armamento completo. De orden superior. Nueva-Orleans, Febrero 16 de 1846. FRANCISCO PEREIRAS, Sargento Primero. 16 f

LE soussigné offre à vendre en magasin un grand assortiment des articles suivans, directement importés de Bordeaux et de Marseille:

50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand et autres, de choix pour familles,
50 barriques vin blanc,
3 [illegible] genièvre de Hollande,
10 barils rum de New York, 25 do genièvre,
10 [illegible] brandy do
10 barils vieux Monongahela whiskey
40 caisses Chateau Margaux,
50 caisses St Julien Médoc, 25 do St Estèphe
10 caisses vin ordinaire,
40 caisses cerises à l'eau-de-vie,
50 caisses Curaçao, 25 caisses marasquino
150 do liqueurs assorties,
125 caisses savon de Castille,
50 do Kirschenwasser, 30 caisses fruits à l'eau-de-vie
50 paniers anisette superfine,
50 paniers huile d'olive,
25 barils vin de Porto, 20 barils vin de Malaga,
14 barils vieux Madère,
4 demi pipes vieux cognac fine champagne
3 demi pipes Cognac Pellevoisin.

A vendre par P. LONGIS, No. 110, Royale. 16 fev

HOTEL D'ORLEANS, 115 RUE DE CHARTRES. AVIS—M. GEORGE prévient Messieurs les habitans qu'à partir de ce jour la pension et logement est de $1 par jour, très bonnes chambres bien garnies et toutes séparées, excepté les chambres de [illegible] sont de $1 25 cents par jour. Pour la pension [illegible] par semaine $4, par mois $16. Comme [illegible] du public ce nouvel [illegible] cela continuera. Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1846.

A VENDRE—Une Habitation [illegible] environs de la Nouvelle [illegible] environ 500 arpens de friches, quelques [illegible]. Environ 80 arpens sont [illegible]. S'adresser à F. L. JOHNSON, 17, rue Royale ou à JOSEPH LALLANDE, 106 Poydras. 21 jan

CIGARES—Un assortiment des meilleures marques de la Havane, à vendre par LAPEYRE HARISPE & Co. 16 fev

TABAC—60 balles de 1ère qualité supérieure à vendre par LAPEYRE HARISPE & Co. 16 fev

HUILE—1200 potiches huile espagnole ayant droit au drawback, à vendre par LAPEYRE HARISPE & Co. 16 fev

FIGUES—3000 tambours à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

BLANC de baleine—300 caisses New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

MAQUEREAUX—50 barils grands maquereaux No 1, 150 dito No 2, 150 dito No 3, du Sal, 100 dito No 3, du Nord; 100 caques grands maquereaux No 1, 20 quarts dito No 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 fev

A VENDRE par le soussigné à très bas prix, les articles suivans reçus par le navire Bratina: 3 caisses coutils hautes nouveautés, 3 caisses Merinos, Paturle, Lupin extra fins, 3 caisses chapeaux paille d'Italie Duchesses, Paméla. L. H. RICHARD, 33 Douane coin Chartres, au 1er. 20 jan

TOILE à Voile de Russie—20 pièces de large, en magasin, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis. 22 jan

VINS—Champagne, Bourgogne rouge (Volnay, Constance, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 22 jan

DAMEJEANNES Françaises—Dame-jeannes de 5 gallons à livrer à l'arrivée du navire Swanton, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 22 jan

SERRURES françaises—5 caisses serrures françaises numéros assortis, en débarquement et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis. 22 janv

INDIGO de Guatemala—15 surons en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 22 janv

A VENDRE en débarquement du navire Taluia, de Bordeaux: 160 barils vin blanc haut Sauterne, 12 barriques vin rouge, 300 caisses de 12 bouteilles vin blanc haut Sauterne 1840, 30 do de 24/2 do vin blanc do do, 25 do vin rouge Chateau Lafitte 1840, 25 do do Chateau Latour do, 25 do do Chateau Margaux, do, 25 do do Chateau Léoville do, 300,000 bouchons surfins, à vendre par POUGET FILS, 147, Royale, entre St. Louis et Toulouse. 30 janv

MORUE—50 caisses, garanties contenant chaque 25 morues, en débarquement du navire Ann, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 3 fev

ALCOHOL—10 barils 1re et 4me preuves, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée. 3 fev

RIZ CREOLE—32 barils nouveau, 1re qualité, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54 Vieille Levée. 3 fev

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Taluia, Alesto et Amelia, de Bordeaux: 20 barriques de vin rouge, St. Julien Medoc, 40 do do St Rambon. EDOUARD LARRONDE, 85, St Louis. 24 janv

TRESOR DE LA POITRINE. Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris. DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande. On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10n

FARINE—356 barils farine de l'Ohio; 10,000 boisseaux gru, à bord des chalans, et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 6 fev

EN magasin et à vendre par le soussigné: 3000 boîtes et demi boîtes petits pois au beurre, 1000 do et do do champignons et cèpes, 1000 demi boîtes sardines à l'huile, 300 caisses vieux vin rouge, Chateau Margaux, Lafitte, Haut Brion, Barsac, Larose et Latour, 250 barriques vieux vin rouge, diverses marques, 300 paniers champagne, diverses marques, 400 paniers anisette fine et surfine, 100 caisses vin de Bourgogne Chambertin et Saint George, 300 caisses vieux vin rouge St. Julien, 50,000 bouchons fins et surfins, 300 do do à damejeannes. CHAS. DUFOUR, 11 Conti. 14 fev

WHISKEY—60 barils vieux whiskey Bourbon, Monongahela &c. à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti. 14 fev

NATTES d'Alicante—40 balles à vendre par E. VALLS, 26 Commune. 27 janv

HUILE d'olive—300 paniers en bouteilles et demi bouteilles, de la fabrique de Plagniol, à vendre par E. VALLS, 26 Commune. 27 janv

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS, Le 13 février 1846. Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $4 71 cents par baril, conformément au tarif les boulangers donneront 28 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 16 février. Les pains de seconde qualité ou de 5 pour 10 cents devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire, 47 onces. 14 fev E. MONTEGUT, Maire.

A VENDRE par le soussigné les articles suivans: 50 barriques de vin rouge de St-Julien, 25 do de St-Emilion, 25 do de St-Estèphe, 30 do de Margaux, 30 demi barriques do de Pauillac, 50 do do de Margaux, 50 do de vin blanc de Haut-Sauterne, 900 Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Médoc, do de Margaux, 50 do de vin blanc, de Haut-Sauterne, 25 do de 24 demi bouteilles do, 6 Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille, 90 Caisses Cerises à l'Eau de Vie, 50 Paniers d'huile d'Olives, 10 Caisses prunes à l'Eau de Vie, 10 Balles de bouchons, diverses qualités, 5 Futailles de à volailles [illegible], 5 Caisses de 48 demi boîtes Sardines à l'huile, 10 Paniers de 100 chacun, bouteilles vides. 14 fev EDOUARD LARRONDE, 85, rue St Louis.

PLOMB à chasse et en barres—25 barils plomb petit plomb, 25 do chevrotines; 92 do plomb en barres, en débarquement du Julia Chouteau, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas. 14 fev

PLOMB—2000 saumons, en débarquement du steamer Julia Chouteau, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas. 13 fev

GRAISSE—50 barils et 16 barrilets, en débarquement du steamer Champlain, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

FARINE—600 barils en bon état, en débarquement du Champlain de St Louis, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

BOEUF—400 barils Mess prime inspecté, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

JAMBONS—50 tierçons jambons au sucre, en enveloppe à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

SUIF—100 barils, en débarquement, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

BOEUF FUME—30 barils, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

FARINE—3000 barils des "Moulins Washington" à vendre par J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 14 fev

THE FRAIS—2,000 paquets impérial, poudre à canon, young hyson, pouchong et souchong, en caisses et de boîtes de 6, 12, 13 et 14 livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 14 fev

CAFE—300 sacs de vieux Rio et gouvernement Java à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 14 fev

EPICES—200 paquets poivre, piment, gingembre en racine, casse, clous de girofle, muscades, etc. [illegible] droit au drawback à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 14 fev

J. S. DE PALOS, *Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner* L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL. SES cours ont toujours été couronnés de succès et les personnes qui ont déjà étudié l'anglais et l'espagnol et qui ont fait peu de progrès dans la connaissance de ces langues, en feront de rapides par la méthode de M. Palos.

CONDITIONS PAR MOIS—Dans la cité, sur leçons trois fois par semaine, $6 chaque.—Leçons particulières, trois fois par semaine, $12, payables d'avance. S'adresser No. 14, rue de la Bourse des Marchands, l'Echange Place] près du bureau de la poste, entre les rues Douane et Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi, et de 3 à 5 heures du soir jusqu'à 6 heures. 13 fev

PROPRIETE DE VALEUR A VENDRE. LA Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest, offre en vente privée la propriété ci-après décrite:

Ce vaste MAGASIN à 4 étages en briques, situé à l'encoignure Sud-Ouest, des rues Camp et Gravier, ayant 32 pieds 6 pouces de face à la rue de Camp, et 81 pieds 7 pouces sur la rue Gravier, la ligne Sud, joignant le No. 4 Camp, profondeur la ligne du Nord, ayant 79 pieds [illegible].

Cette bâtisse est faite des meilleurs matériaux. Le rez de chaussée est divisé en trois grands bureaux très commodes. [illegible] $2700—Les étages supérieurs sont également divisés, sont pourvus de grilles au feu et offrent [illegible] raison de $1500. La maison entière rapporte $4200.

Cette propriété qui est située dans le centre des affaires et dans le quartier le plus animé de la ville, offre aux capitalistes une excellente occasion de placer leurs fonds.

Aussi:

Cinq lots de terre situés du coté Nord de la rue St Joseph entre les rues Commerce et Tchoupitoulas, dans le voisinage immédiat du marché St Mary, chaque lot mesurant 24 pieds 6 pouces face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de 69 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Ces lots seront vendus en bloc, et sont très convenables pour y bâtir de grands magasins d'entrepôt.

Pour les conditions, s'adresser à P. N. WOOD, Président de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest. 13 fev—31

UNE dame d'une longue expérience comme institutrice dans les Académies, désire une situation dans une famille Française ou Américaine. Elle donne des leçons dans les Sciences Naturelles, l'Algèbre, la Géométrie, la langue Française. Des preuves satisfaisantes seront données sur ses capacités et de sa respectabilité. Elle demande une rétribution raisonnable. S'adresser à C. B[illegible] Bayou Sara.

TOILES! TOILES! TOILES! EN vente chez C. M. SIMPSON, encoignure des rues de la Douane et Chartres, un grand assortiment de toile pour le printemps et l'été.

10 caisses toile d'Irlande, pour familles, 5 do toile forte, en demi pièces, 2 do toiles bon marché, achetées à l'encan, 3 do toiles 7/8, au prix fixe de $6 50 la pièce.

Aussi un petit lot de toiles fortes pour familles, [illegible] manufacturé pour la Nouvelle-Orléans. Toile à draps, de largeurs et qualités différentes, en caisse. Mouchoirs de batiste, en caisse, achetés à l'encan, prix variant de 2 à 30 cents la pièce. Toile à carreaux, pour pantalons et habillemens d'été. Coutils de fil, nouvel article de Paris. 16 fev

EN débarquement du navire Kentucky—20 demi barils et 25 quarts et 25 barillets gros maquereaux No 1, 7 barils do No 1, d'Halifax; 14 tambours Morue; 20 barriques et 15 barils saleratus.

En magasin—50 caisses et 50 barillets bis Marseille Holt & Co; 150 caisses et 75 demi do raisins en grappes; 1000 rames papier paille; 30 barillets beurre Goshen; 80 caisses harengs; 15 barils et 150 demi do maquereaux No 1; 300 caisses Morue, 135 barils Harengs No 1; 300 barils maquereaux No 3; [illegible]; 100 paquets figues fraîches; 150 do huile d'olive; 35 do [illegible] barils et 100 tierçons maquereaux; 50 do [illegible] cranberries.

Produits de l'Ouest—300 barillets beurre, 450 caisses fromage; 160 barils pommes sèches, 212 sacs de noix, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

BLANC DE PLOMB de Conklin, pure, extra et No. 1, en barillets de 500, 250, 125 et 25 livres chaque garanti de qualité égale à toute autre manufacture aux Etats-Unis, en magasin et à vendre à bas prix par R. & SNIDER, 64 Poydras. 6 fev—12

CIGARES de la Havane—800 milliers arrivant par le brick T. Street, Impériales, Regalias, Cazadores, Millares, &c, des meilleures marques; 300 milliers en magasin d'arrivages précédens, de 1re qualité, formant un superbe assortiment, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas. 13 fev

WHISKEY Bourbon—19 barils vieux whiskey, à vendre par J. & R. BUCHANAN & Co. 13 fev

EAU DE VIE de pêches—25 barils venant d'être débarqués, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 13 fev

PORC—76 barils porc mess, 30 barils porc prime, 7 do clear, 7 do machoires, en débarquement du steamer John Aull, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas. 13 fev

CIGARES de la Havane—25 milliers Comets, 30 milliers Regalias, Aurora et Estrella, 13 mil. media Regalias, Union, 14 m. Matan, 8 m. Principe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 13 fev

FRUITS à l'eau de vie—75 caisses cerises de Champion et Chauvet, 30 do prunes, abricots et poires, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 12 fev

EAU de fleurs d'oranger—185 caisses les qualités, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 12 fev

LIQUEURS—20 caisses eau de vie de Dantzick, 8 do do d'Andaye, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 12 fev

VIN rouge—250 barriques vin rouge de Bordeaux, St Julien, St Estèphe et Montferrand, 50 do Chateau Lafitte, Léoville, Pauillac, Margaux, 15 barriques Médoc, 30 demi barriques Pauillac, Médoc et St. Emilion, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 12 fev

VIN de Marseille, Bergasse et Bandol, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13 St. Louis. 12 fev

BOTTES, Souliers et Brodequins—186 caisses en débarquement du navire Russell Glover, à vendre par R. G. HOBBS, 19, Douane. 12 fev

CHAPEAUX—250 caisses comprenant un assortiment complet adapté pour la saison, tel que Chapeau mou, Casimir, et poil ras, à vendre par [illegible] & Co, 19, Magasins. 12 fev

A VENDRE par les soussignés—4 caisses toile d'Irlande, pur fil, à l'usage des familles, 2 do toile de Paris, 3 do mouchoirs batiste fil, 1 do coutil français, nouveauté, 300 M. aiguilles de Warrington, caisses jaconat français, nouveauté; 20 cartons dentelles, différentes largeurs. DAVID & CHAPUS, 93 Chartres. 12 fev

HABILLEMENTS D'HIVER AU PRIX COUTANT. POUR $10,000 d'habillements d'hiver, à vendre indistinctement au prix coutant et au-dessous. JOHN BELLOW, 103, Vieille Levée. 10 fev

VIN Rouge—22 barriques Bassens, 14 do Montferrand, 12 do St Estèphe, 15 do Chateau Préleb, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis. 7 fev

POIS—1200 boîtes et demi boîtes de Camus, Conod et Martin de la Rochelle à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 7 fev

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses de la dernière récolte, en débarquement du brick Emprezario, à vendre par E. VALLS, 26 Commune. 7 fev

CIGARES DE LA HAVANE—110,000 en débarquement du brick Emprezario et à vendre par E. VALLS, 26 Commune. 7 fev

RAISINS MALAGA—100 caisses et 100 demi dito raisins en grappes, débarqués du brick T. Street, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 7 fev

AMANDES—50 caisses amandes douces, sans coques, nouvellement reçues par le brick Chaseo, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 7 fev

TABAC—15 balles Tabac de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 7 fev

J. F. BERCIER & Co., COMMISSIONNAIRES ET MARCHANDS EN GROS, No. 54, Vieille Levée, ont constamment un assortiment de Groceries Françaises, Vins, Liqueurs, etc., à des prix modérés.

WILLIAM DAVENPORT & Co. [illegible]

[illegible]